

Incendie au marché de la foire centrale d'Oyem Des dégâts matériels considérables

A.N.S.

Oyem/Gabon

UN incendie d'une rare violence a réduit en cendres, dans la nuit de mercredi à jeudi, le marché de la foire centrale situé en plein centre-ville de la commune d'Oyem, causant d'importants dégâts matériels.

D'après de nombreux témoins, le feu se serait déclenché, entre 1 h 00 et 2 h 00 du matin, dans une maison en planches située à proximité de l'église Béthanie. Avant que les flammes ne se propagent rapidement, jusqu'au marché de la foire centrale, situé dans le même périmètre.

La violence des flammes et, surtout, le manque des voies d'accès pouvant permettre aux sapeurs-pompiers d'intervenir rapidement pour anéantir le foyer d'incendie ont été tels que plusieurs boutiques électroménagers et échoppes sont parties en fumée. Même la chaîne de solidarité formée par des commerçants, tirés de leur sommeil, n'a pas suffi pour vaincre le feu qui a tout ravagé sur son passage.

En fin de compte, le bilan, déjà très lourd, en attendant une expertise com-



Photo : Alexis Ndong Sima

Les autorités constatant l'ampleur des dégâts.



Photo : Alexis Ndong Sima

L'incendie a tout ravagé sur son passage.



Photo : Alexis Ndong Sima

La désolation chez les commerçants.



Photo : Alexis Ndong Sima

Une vue des effets qui ont pu être sauvés.

plète de la situation, est évalué à des centaines de millions de nos francs. Et pour cause. Beaucoup de commerçants, en majorité des Ouest-Africains, ont perdu des stocks entiers de

marchandises en plus des locaux (souvent en planches) où ils exerçaient leurs activités. Seules les produits se trouvant dans des boutiques construites en matériaux durables ont

échappé aux flammes. Situés dans le même périmètre, le lycée public Richard Nguema Bekale et un hôtel de luxe n'ont dû leur salut qu'à l'intervention des sapeurs-pompiers,

qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour arrêter l'incendie qui commençait déjà à susciter des inquiétudes parmi la population accourue sur les lieux du sinistre.

Compassante envers les sinistrés, une délégation officielle, conduite par le gouverneur de la province du Woleu-Ntem, Jean-Gustave Meviane M'Obiang, s'est rendue sur place, jeudi, pour apporter un réconfort moral aux victimes et constater l'ampleur des dégâts.

Hier, M. Meviane M'Obiang a convié à une réunion de crise, les commerçants et les propriétaires de l'espace commercial sinistré. La rencontre, qui s'est tenue dans la salle de réunion de l'Hôtel de ville, s'est déroulée en présence des autorités compétentes. Plusieurs questions taraudent les esprits par rapport aux mobiles de ce sinistre. Pour l'heure, une enquête a été ouverte pour faire toute la lumière sur cet incendie qui a détruit l'espace commercial le plus fréquenté de la ville d'Oyem, en raison des multiples activités qui s'y exercent (restaurants de viande de brousse et de poisson d'eau douce, ateliers de couture et de prêt-à-porter, friperie, commerce générale...). Il est à noter que c'est la deuxième fois que le marché de la foire centrale est victime d'un grave incendie.

Vol aggravé à Lambaréné

Écroué à la prison centrale pour vol de...banane

E.N.

Lambaréné/Gabon

UN jeune compatriote, Wilfried Kosso, avait pris l'habitude d'aller voler des régimes de banane dans des plantations situées dans les environs de la ville de Lambaréné. Notamment en face de la préfecture du département de l'Ogooué et des Lacs. Et ces vols durent depuis trois ans, sans que les propriétaires desdites plantations n'arrivaient toujours pas à mettre la main sur le coupable.

C'est justement au moment où les cultivatrices commençaient à désespérer que, par un heureux concours de circonstances, le voleur va être démasqué. En effet, alors que dame Isabelle Manigou Koyo, l'une des propriétaires des plantations de banane en question, et deux de ses sœurs, se reposent non loin de son champ, après une journée de dure labeur, elles aperçoivent un jeune homme sortir de la brousse avec quatre régimes de banane. Isabelle Manigou Koyo, qui trouve cela suspect, appelle immédiatement son



Photo : Esatè Ndilorum

Le présumé voleur de banane, Wilfried Kosso serait un récidiviste.



Photo : Esatè Ndilorum

Le tas de banane volé qui a trahi Wilfried Kosso.

mari. Celui-ci arrive instantanément, à bord de son véhicule. **RECONNAISSANCE DES FAITS.** Le suspect, Wilfried Kosso, est alors apostrophé, puis assailli de questions sur la provenance des quatre régimes de banane en sa possession. Seulement, ses réponses ne convainquent personne. Tout ce beau monde prend alors la direction de la brigade-centre de la gendarmerie de Lambaréné pour tirer l'affaire au clair.

"Cuisiné" par un enquêteur, Wilfried Kosso passe aux aveux en reconnaissant les faits. Et précise qu'il va souvent vendre la banane volée chez des commerçants du marché central. Les nouvelles allant vite, toutes les propriétaires des plantations où les vols ont été commis, se retrouvent à la brigade pour voir celui qui les prive, depuis trois ans, du fruit de leur labeur. Ces femmes sont, en grande partie, des mères

de famille et des filles-mères qui gagnent leur vie à la sueur de leur front. Aussi, ont-elles réclamé justice pour le préjudice qu'elles subissent depuis des années. Pour ce faire, elles ont décidé de porter plainte contre sieur Kosso pour vols répétés de banane. **RÉCIDIVISTE.** «Nous sommes une douzaine de femmes à cultiver la banane ici, mais nous subissons sans cesse des vols. Dieu est grand car, nous avons enfin

attrapé le voleur», s'est réjouie l'une des victimes. «Ce jeune homme doit aller en prison pour nous avoir fait tant de mal, car il nous a fait beaucoup de mal. Pour mon cas, c'est grâce à mes plantations que je nourris ma famille. Je n'ai aucune autre source de revenus», a ajouté une autre plaignante. «Nos régimes de banane, une fois à maturité, disparaissent sans laisser de trace. Heureusement, l'adage qui dit, "le voleur a

99 jours et le jour restant est pour le propriétaire" a trouvé tout son sens aujourd'hui», a déclaré une autre dame abusée. Une source proche du dossier révèle que Wilfried Kosso figure dans les fichiers de la gendarmerie pour avoir déjà fait la prison en 2015 à Lambaréné pour des faits similaires. Présenté devant le parquet, le voleur présumé a été, après audition, placé sous mandat de dépôt à la prison centrale.